

BULLETIN MUNICIPAL N° 51

Février 2021



« Noël sans neige, ce n'est pas Noël! » regrettait un Ancien du village, se rappelant certainement avec nostalgie, les Noëls de son enfance.

La neige a quand même blanchi le paysage, un peu plus tard, mi-janvier, pour le plaisir des yeux et le bonheur des enfants qui ont réalisé des bonshommes de neige.

Cependant, la neige, si belle soit-elle, rend la circulation routière difficile, c'est pourquoi, la lame chasse-neige de la commune, peu utile ces dernières années, est entrée en fonction un dimanche après-midi.

Maintenant l'hiver s'éloigne, espérons que le printemps apportera soleil et liberté!

François BATTEMENT - Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 23 octobre 2020

- La Commune va s'équiper d'un **lave-linge** et d'un **sèche-linge**.
- **Une aide de 500 €** sera versée à la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes.

Vendredi 18 décembre 2020

- La Commune a acheté un **tracteur tondeuse** Kubota d'occasion pour un montant de 10 800 € TTC, l'unité de coupe du précédent n'étant plus utilisable.
- D'après l'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), la population légale de Bosc-Mesnil est de **321 habitants** au 1er janvier 2021.

Vendredi 29 janvier 2021

- Un projet de **columbarium et jardin du souvenir** est à l'étude.
- Une proposition de réalisation de livre sur **l'histoire de Bosc-Mesnil** n'est pas retenue pour le moment, à cause du prix de revient trop élevé.
- Le Conseil Municipal a été sollicité pour l'installation de 2 éoliennes qui permettraient l'alimentation en électricité d'une **station de recharge rapide** de voitures électriques, près des stations services de l'autoroute. L'électricité non utilisée par la station de recharge serait cédée au réseau EDF.
- Des travaux d'entretien sont réalisés dans le **logement de la commune**.

Etat civil

Naissances

- le 7 janvier 2021
Hubert CANNEVIÈRE, fils de Charles Cannevière et de Angéline Guérin,
527 chemin des Rohards à Perduville
- le 9 février 2021
Lyse BOCQUET, fille de Nicolas Bocquet et de Laetitia Allain,
87 chemin du Pot-au-Feu

Décès

- le 29 août 2020
Madame Edith RENAULT, 511 route du Centre,
Présidente du Club de l'Amitié de Bosc-Mesnil de 1993 à 2018.



Hommage à Samuel PATY

A la rentrée des vacances de Toussaint, les élèves et les enseignants ont rendu un hommage au professeur Samuel Paty, en lisant ce poème de **Gauvin Sers** :

Paraît qu'on s'habitue
Aux larmes de la nation
Ce matin, j'me suis tu
Sous l'coup de l'émotion
Paraît qu'on s'habitue
Quand l'infâme est légion
Tous ces hommes abattus
Pour les traits d'un crayon

Paraît qu'on s'habitue
A défendre à tout prix
Les trois mots qu'on a lus
Aux frontons des mairies
Paraît qu'on s'habitue
Quand on manque de savoir
Par chance, on a tous eu
Un professeur d'histoire

Paraît qu'on s'habitue
A la pire barbarie
Mais jamais j'n'y ai cru
Et pas plus aujourd'hui
Paraît qu'on s'habitue
Aux horreurs qu'on vit là
Mais l'innocent qu'on tue
Je ne m'habitue pas.

- ✓ La salle des fêtes reste fermée pour l'instant.
- ✓ Le Mariage Civil à la Mairie est autorisé avec un maximum de 6 personnes sans compter le maire et la secrétaire.
- ✓ Pensez à inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire (nouveaux habitants).
- ✓ **Le Couvre-feu est toujours d'actualité et il commence à 18h00.**
- ✓ **Recensement citoyen** : filles et garçons doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ième} anniversaire. Cette démarche obligatoire permet ensuite de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- ✓ CCAS (Centre communal d'action sociale)
 - * Le CCAS peut accorder, sous condition de ressources (suivant le quotient familial) une **aide à la cantine** réservée aux enfants habitant la commune, scolarisés en maternelle et en élémentaire dans une des classes du SIVOS.
 - * Le CCAS accorde une aide pour les enfants domiciliés à Bosc Mesnil qui fréquentent un **accueil de loisirs** sur le territoire de la Communauté de Communes Bray-Eawy. D'un montant de 3 € par jour dans la limite de 20 jours par an, elle est versée à la famille sur présentation de la facture et d'un RIB.
- ✓ Les **dimanches 13 et 20 juin 2021** auront lieu les élections départementales et régionales. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur une liste électorale.
- ✓ Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour que la société Kallista Energy puisse développer un **projet de station recharge** pour véhicules électriques directement alimentée par deux éoliennes sur le territoire de la commune. La station sera installée près de la D928 et de l'autoroute pour qu'elle puisse profiter à la fois aux habitants de la commune et aux automobilistes empruntant l'A28. Grâce aux éoliennes, la station permettra de recharger jusqu'à 300 km en seulement 10 minutes.
Une campagne d'information en porte-à-porte sera proposée à tous les foyers de la commune dans le courant du mois de mars pour vous présenter le projet et recueillir vos commentaires.
Suite à cette campagne, un portail d'information et d'échanges sera à votre disposition pour prolonger la concertation.

Les horaires pour les travaux de jardinage :

Les jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 20h00**

Le samedi de **9h00 à 12h00** et de **14h30 à 19h00**

Le dimanche et les jours fériés de **10h00 à 12h00**

Les horaires de la déchetterie de Maucombe :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi

de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**

Mercredi et Dimanche **Fermé**

Vie scolaire

Malgré la conjoncture actuelle, les enfants passent de bons moments à l'école avec des sorties comme celle à la « Forêt Monumentale », exposition d'œuvres de grande taille en Forêt Verte, ainsi qu'à la cantine.

Pour fêter HALLOWEEN, les agents de service ont, non seulement décoré la salle des fêtes/cantine, mais aussi distribué des bonbons aux enfants de leur propre initiative.



Et Noël



Merci Sandrine et Jonathan



Permanence SIVOS
le mardi de 17h00 à 18h30
à la Mairie 02 35 34 50 68

Vie associative

Noël 2020

En cette année si particulière, les enfants ne pouvant venir au Père Noël, c'est lui qui s'est déplacé le samedi 12 décembre malgré un planning bien chargé !!! La sorcière d'Halloween a bien voulu lui prêter sa cabane pour effectuer une livraison de chocolats à domicile... Merci aux enfants, aux parents pour leur accueil, et aux bénévoles qui ont encadré cette opération spéciale !





Planning prévisionnel 2021

Samedi 10 avril 2021 : Conte de Pâques

Mercredi 14 juillet : Foire à tout

Samedi 2 octobre : Soirée Choucroute

Dimanche 31 octobre : Halloween

Samedi 13 novembre : Foire aux jouets

Samedi 11 décembre : Conte de Noël



Malgré les restrictions en vigueur à ce jour, nous avons programmé les animations pour l'année 2021.

Leur maintien sera conditionné par l'évolution des règles sanitaires.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une belle et heureuse année 2021, prenez soin de vous et de vos proches.

Informations Covid



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée

Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

Éviter de se toucher le visage

Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

W003321-001-2020-22_BAVM 1/2020 ©

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

Arrêté n°2021-03-01-01 du 01 mars 2021 du Préfet de la Seine-Maritime

Article 1 - Le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du département de la Seine-Maritime pour toute personne de onze ans ou plus, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public. Cette obligation s'applique dans les zones urbanisées des communes comprises entre les panneaux de signalisation routière signifiant les entrées et sorties d'agglomération.

Article 2 - Plusieurs espaces sont par ailleurs exclus de cette obligation :

- les espaces publics des bois, forêts, prairies, chemins ruraux et forestiers ;
- les plages, à partir de la zone de galets jusqu'à l'estran ;
- les hameaux et lieux-dits identifiés par des panneaux.

Article 3 - ... Sous réserve du respect des protocoles existants, cette obligation ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique (ex : vélo, course à pied, trottinette, etc)...

Article 6 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter dès sa publication, et jusqu'au 06 avril 2021 inclus.

La mairie est ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nathalie Torchy, Céline Grandière,
 Nicole Leroy, Myriam Queval

Mairie :
 téléphone : 02.35.34.50.68
 mail : boscmesnil@orange.fr